

He

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 25 octobre 2016 Par suite d'une convocation en date du 18 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 25 octobre 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n°D_2016_10_25_11</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Tarifs loyer appartement n°2 de la Ferme de Lise à compter du 1^{er} janvier 2017

Vu la délibération n°D_2013_11_15_02 du 15 novembre 2013 fixant les tarifs des loyers des appartements communaux situés au bâtiment « La Ferme de Lise », à savoir :

	Surface en m ²	Montant des loyers en €
FERME DE LISE		
Appartement n°1	131.62	1 382.01
Appartement n°2	127.20	1 335.60
Appartement n°3	52.94	635.28
Appartement n°4	53.19	638.28
Appartement n°5	57.48	689.76

Considérant que les loyers fixés ci-dessus sont révisés automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat de location en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers à cette même date.

Considérant que suite aux révisions successives de loyer, le montant du loyer de l'appartement n°2 situé au bâtiment « La Ferme de Lise » s'élève mensuellement à 1 342.03 € depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant le changement de locataires au 1^{er} janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

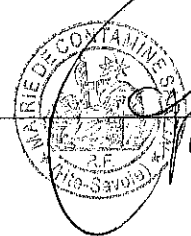
* **DECIDE** de fixer le montant mensuel du loyer de l'appartement n°2 situé au bâtiment « La Ferme de Lise » à 1 342.03 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 26 octobre 2016 Et de la publication le : 26 octobre 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 26 octobre 2016. Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--



Chamosset



Chamosset